

## Quid des stationnements souterrains ?

Au vu des circonvolutions de notre Municipalité depuis le début de la législature concernant les projets de parkings, nous pensons qu'il est nécessaire d'intervenir.

La disparition du projet de parking « Central Park », du parking des Ruettes, l'apparition puis la disparition de Marens-Couchant, le projet manqué de l'Hôpital, la disparition de places de parc dans la transformation de la route des Tattes-d'Oie, etc.

Les conseillers ont retenu les credos du CMU, néanmoins, pour effectuer *un report modal vers les déplacements doux* tel qu'il est préconisé, il faut préalablement souvent stationner un véhicule.

Pour cela les places manquent, les P+R restent encore des visions. Nous sommes le plus souvent confrontés aux dogmes de la mobilité plutôt qu'à des solutions pratiques.

Dans cet esprit, en novembre 2011, une commission ad-hoc composée de : Mesdames Véronique Burki-Henriod, Josette Gaille, Taïna Pieren, Sacha Soldini et Messieurs Victor Allamand, Dominique Karlen, Frédéric Tschuy, Pierre Wahlen, a siégé au sujet de la motion de Madame Josette Gaille, intitulée : « **Un parking souterrain derrière la gare de Nyon** »

Le rapport unanime de la commission a été remis à la Municipalité le 12 janvier 2012 pour étude et rapport. Il n'y a pas eu de réponse à ce jour.

Le rapport de la commission disait en substance :

**Préambule :** ... *la Commission regrette que beaucoup des explications fournies se soient attachées à démontrer de manière unilatérale l'impossibilité de réaliser le parking tel que proposé par la motionnaire. Il est en effet important pour le bon fonctionnement et la relation de confiance entre le Conseil et la Municipalité que les demandes émanant du Conseil soient prises en compte de la manière la plus objective et la plus neutre possible, sans à priori.*

**Conclusion :** *La Commission a entendu les arguments développés par la Municipalité et qui concluent tous à une difficulté voire à une impossibilité de réaliser le parking souhaité par la motionnaire. Elle peut s'y rallier en tout ou partie. Certains arguments pouvant être appréciés de manière plus ou moins subjective. La Commission rejoint pourtant les préoccupations de la motionnaire quant à la nécessité de réaliser rapidement un parking public au nord de la Gare, et qui devrait idéalement se situer dans le périmètre du Plan de Quartier du Martinet. Il est indispensable que les études en cours pour ce Plan de Quartier soient achevées dans les meilleurs délais, pour être légalisé et les permis de construire délivrés. Si tel était le cas, les buts fixés par la motion seraient atteints. Toutefois, si le délai pour la réalisation d'un parking au Martinet devait être de plus de 5 ans, la commission demande à la Municipalité de prendre contact avec les promoteurs des Résidences du Parc qui sont prêts à financer l'étude et la réalisation d'un parking public pour autant bien sûr qu'une décision soit prise rapidement.*

Or, selon un document conjoint de la Ville, la Région, l'Etat et des CFF, le parking du Martinet apparaît en 2020 seulement. Est-ce une erreur ? Où en est le planning du Martinet pour lequel il nous a été dit en commission à fin 2011, que le parking serait construit avant 5 ans (on a aussi entendu 3 ans) Qu'en est-il exactement ?

A l'avenir, les compétences du Conseil communal, à travers la nouvelle loi des Communes, seront réduites. Il sera dès lors souhaitable que la communication entre l'Exécutif et le Législatif soit plus nette.

Interpellation de Mesdames Véronique Burki-Henriod, Josette Gaille, Taïna Pieren  
Messieurs Victor Allamand, Pierre Wahlen et consort

14 mars 2013